



DECISION 0270 **/CNCC S.A/DG/2026**

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/CNCC S.A/DG/CIPM/2026 DU 25 JUIN 2026 POUR L'ETUDE ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VIE A DEMSA POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC S.A)

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant le Régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;
- Vu la Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
- Vu le Décret N°2006/028 du 24 Janvier 2006 portant nomination du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun
- Vu le Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques
- Vu le Décret N°2025/314 du 16 Juillet 2025 portant transformation du Conseil National des Chargeurs du Cameroun en Société à Capital Public ;
- Vu le Décret N°2025/315 du 16 juillet 2025 portant approbation des statuts du Conseil National des Chargeurs du Cameroun ;
- Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la Résolution N°002/CA/CNCC du 12 janvier 2026 portant approbation du Régime Général Interne des Marchés du Conseil National des Chargeurs du Cameroun S.A (CNCC S.A) ;
- Vu la Résolution N°006/CA/CNCC du 12 janvier 2026 portant approbation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés du Conseil National des Chargeurs du Cameroun S.A (CNCC S.A) ;
- Vu le Rapport de synthèse de l'examen des offres des soumissionnaires ;
- Vu La proposition d'attribution N°16/P/CNCC S.A/SEC/CIPM/2026 du 31/07/2026 du Président de la CIPM/CNCC S.A ;
- Vu les Nécessités de service.

DECIDE

Article 1 :

l'Appel d'Offres National Restreint N°001/AONR/CNCC S.A/DG/CIPM/2026 du 25 juin 2026 pour l'étude architecturale et technique en vue de la construction d'un Centre de Vie à Demsa (Région du Nord), pour le compte du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC S.A) est attribué à la société **LTC & PARTNERS, Tél : 670 27 47 66**, pour un montant de **29 991 375 FCFA TTC (VINGT NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE TREIZE) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES** et un délai d'exécution de cent vingt (120) jours.

Article 2 :

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. *P*

Ampliation : -CONSEIL D'ADMINISTRATION ;

- ARMP ;
- MINMAP ;
- AFFICHAGE.

Douala, le 28 juillet 2026

LE DIRECTEUR GENERAL

SL
Auguste MBAPPE PENDA

